



LA RÉMUNÉRATION DANS LA CCN 51

a convention collective constitue le cadre de référence dans la détermination de la Lrémunération des personnels : il est donc nécessaire d'en connaître les éléments constitutifs pour déterminer la rémunération des salariés.

L'appropriation des mécanismes de rémunération des salariés prévus par la convention collective permettra aux participants de mettre la rémunération au service de la gestion des ressources humaines et d'en actionner les leviers dans une perspective stratégique.

OBJECTIFS

- Connaître les éléments fixes et variables constitutifs de la rémunération prévue par la CCN 51
- Identifier la structure de la rémunération d'un salarié cadre ou non cadre
- Mesurer les incidences d'une organisation de travail sur la rémunération versée
- Repérer les leviers à actionner dans le cadre de la politique salariale



Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

CONTENU

La structure de la rémunération prévue par la CCN 51

- Les éléments fixes de rémunération
- Les éléments variables : primes en cas de travail un dimanche, un jour férié ou la nuit Les avantages en nature : logement et nourriture

Le respect du salaire minimum conventionnel

- Le mécanisme du salaire minimum conventionnel

La reprise de l'expérience professionnelle

- Les règles de valorisation prévues

Les règles d'évolution de la rémunération

- L'évolution de la rémunération prévue par la CCN 51
- La valorisation du parcours professionnel : la promotion

- Assistants ressources humaines
- apports juridiques

Pédagogie interactive alternant: